

1.1.3 / 50846

Québec 

Lettres patentes supplémentaires

Loi sur les compagnies

Le Régistraire des entreprises, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre à


LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL

les présentes lettres patentes supplémentaires confirmant le ou les documents ci-annexés.

Fait à Québec le 16 mai 2011.

Déposé au registre le 16 mai 2011 sous le
numéro d'entreprise du Québec 1166051277.




Régistraire des entreprises

806001

Résolution

Inscrivez le nom de la personne morale et sa version dans une autre langue, s'il y a lieu :

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Il est résolu de modifier (Cochez la ou les cases appropriées.)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> les pouvoirs ou les objets | <input type="checkbox"/> le nombre d'administrateurs |
| <input type="checkbox"/> les biens immobiliers | <input type="checkbox"/> le siège (localité) |
| <input type="checkbox"/> les revenus provenant des biens immobiliers | <input checked="" type="checkbox"/> les autres dispositions |
| <input type="checkbox"/> le nom | |

de la façon suivante :

De modifier les Lettres patentes de la Corporation déposées auprès du Registraire des entreprises du Québec le 18 août 2009, telles que modifiées par Lettres patentes supplémentaires en date du 23 novembre 2009 en abrogeant et remplaçant à la section intitulée « Autres dispositions » le texte de l'article 6.1.2 par le suivant :

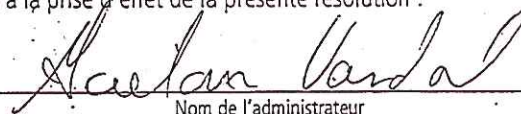
6.1.2 Les membres doivent être choisis comme suit :

- Deux (2) personnes à même une liste fournie par le Comité exécutif de Ville de Laval ;

Les administrateurs suivants sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution :

Gaétan Vandal

Nom de l'administrateur



Nom de l'administrateur

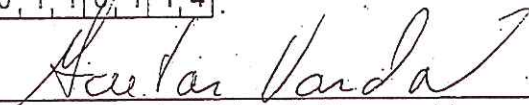
Signature

Copie certifiée de la résolution n° CA-2011-01-14/013 de la personne morale (Inscrivez le nom de la personne morale et sa version dans une autre langue, s'il y a lieu.)

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

adoptée par le vote d'au moins les deux tiers des membres présents à une assemblée extraordinaire convoquée à cette fin et tenue

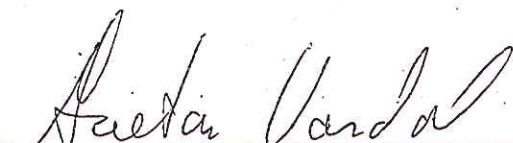
le 2, 0, 1, 1, 0, 1, 1, 4.



Signature du secrétaire ou du dirigeant autorisé

Autres dispositions (s'il y a lieu)Résolution n° CA-2011-01-14/013

- Deux (2) personnes à même une liste fournie par le Comité exécutif ou à défaut par le Conseil d'administration de la Corporation de la Salle-André-Mathieu ;
- Une (1) personne à même une liste fournie par le Comité exécutif ou à défaut par le Conseil d'administration de Corporation du Complexe Sports de Glace Laval inc. ;



Signature du secrétaire ou du dirigeant autorisé